



- Améliorer confort, sécurité et rapidité des transports en commun.
- Améliorer la qualité de l'espace urbain.
- Reconstruire, réactiver les zones mixtes (habitats, commerces, emplois en centre urbain).
- Relancer un PDU.
- Maîtriser l'urbanisme des communes périphériques, arrêt de l'étalement urbain (action dans les PLU des communes du faisceau).
- Potentiel TER encore insuffisamment mis en valeur dans les vallées (Cailly Robec, rive gauche).

- **Organiser un grand débat public sur les évolutions des besoins de transport** (personnes, marchandises) notamment dans un contexte d'un pétrole à plus de 100 dollars le baril.
- Besoin marchandises 2025 de + 30 à 60 %; passagers: + 50 %; part de la route + 82 à 83 %.
- Évolution Export Port de Rouen (céréales, farines, sucres, engrais, produits pétroliers).
- Action auprès des Entreprises (bilan Carbone, PDE), logistique clients fournisseurs, domicile travail: quelle rupture?
- Domicile Écoles: action auprès des Parents: évolution des comportements, mentalités.
- Lier le débat avec le maillon Nord et Ouest du contournement de l'agglomération (traversée de la vallée du Cailly, contournement Ouest).

## Agence de l'eau Seine-Normandie

● Le contournement Est de Rouen est un projet attendu pour le développement de la Région Haute-Normandie en général et pour l'agglomération rouennaise en particulier. Au-delà des enjeux socio-économiques de ce projet, il convient de prendre en considération l'ensemble de ses conséquences et plus particulièrement, pour la partie qui nous intéresse, ses conséquences sur les ressources en eau. Sans être aujourd'hui avancé jusqu'au stade des mesures préventives et compensatoires à mettre en œuvre, il semble que le maître d'ouvrage du projet soit déjà sensibilisé à cet enjeu puisque dès 1998 une étude hydraulique et hydrogéologique aurait été réalisée par le BET INGETEC afin d'identifier les grands enjeux.

● De notre point de vue, les risques générés par le contournement Est pour les ressources en eau du secteur sont de deux types:

- les risques liés à l'utilisation de cette voirie: gestion des ruissellements en routine et risques de pollution ponctuelle liés aux accidents,
- les risques de pollution liés à la phase travaux.

● Au regard des spécificités du terrain, et en gardant à l'esprit les deux types de risque identifiés, il conviendra de définir l'ensemble des mesures nécessaires à la protection des ressources en eau (contraintes et surveillance de la phase travaux, gestion des ruissellements, confinement d'éventuelles pollutions, moyens de surveillance à mettre en œuvre, définition d'un plan de secours...) et d'en évaluer le coût et la faisabilité.

### CONTACT

Agence de l'eau  
Seine-Normandie  
Direction Seine Aval

4, rue du Grand Feu  
BP 1171  
76176 Rouen cedex  
Tél. 02 35 63 61 30



● Il faut savoir qu'à ce jour, il n'existe pas à proprement parler de mesures de protection des ressources en eau du secteur. Avec ou sans contournement, des efforts devront être entrepris par les collectivités responsables. Toutefois, l'existence du contournement entraînera des contraintes (et donc des coûts) supplémentaires qui pourraient être de nature à s'interroger sur la pérennité de plusieurs points d'eau.

● Toutefois, ce constat est indépendant du choix du tracé. En effet, le tracé actuel se situe sur un terrain très vulnérable (terrain karstique où de nombreux traçages concluent à des circulations très rapides entre la surface et la nappe) ; néanmoins, déplacer le tracé ne constituerait pas une solution étant donné que les caractéristiques hydrogéologiques y sont identiques et que cela risquerait de conduire à une contamination des ressources de l'agglomération rouennaise, mais également à celles de la vallée de l'Andelle.

● Devant les moyens inévitablement importants pour la mise en œuvre de la protection, les efforts devront être concentrés sur les ressources stratégiques du secteur.

Malgré toutes les mesures de protection (conservatoires et correctives), il conviendra de disposer sur ces ressources de systèmes d'alerte permettant de détecter rapidement une éventuelle contamination. Dans cette optique, des plans de secours devront être envisagés afin de pallier l'arrêt éventuel de l'une ou l'autre des ressources stratégiques sur une longue période. Cette alternative devra être prise en compte dans les réflexions pour la réalisation d'un schéma d'Adduction d'Eau Potable à l'échelle de l'agglomération rouennaise.

● Compte tenu des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire concerné, nous porterons une attention toute particulière à l'analyse des mesures compensatoires et correctrices proposées lors de la phase APS.